

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM**

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal,
tenue le 4 février 2019, à 19h30, à la salle du conseil**

Madame la mairesse, Line Fréchette, préside cette séance et les conseillers(ères) suivants(es) sont présents(es) :

Siège # 1	M. Daniel Nadeau		
Siège # 2	M. Jocelyn Brière	Siège # 5	Mme Nancy Letendre
Siège # 3	Mme Stéphanie Bonin	Siège # 6	M. Marcel Sinclair

Le conseiller, M. Joël Jutras, est absent pour cause de maladie.

Mme Emilie Trottier, directrice générale / secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée à cette séance.

Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Line Fréchette, constate le quorum à 19h30 et déclare la séance ouverte.

(2019-02-2611)

1. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté et rédigé en laissant l'item *Varia* ouvert à d'éventuels ajouts.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Ordre du jour:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2019

ADMINISTRATION

4. Avis de motion : Règlement numéro 555-19 portant sur l'imposition d'une taxe pour le nettoyage du cours d'eau Rivière aux Vaches, branche 14
5. Avis de motion : Règlement numéro 556-19 portant sur les compteurs d'eau
6. Avis de motion : Règlement numéro 557-19 portant sur la gestion de l'eau potable
7. Avis de motion : Règlement numéro 558-19 portant sur le raccordement au réseau d'aqueduc
8. Adoption : 2^e projet du Règlement numéro 554-19 amendement le règlement de zonage numéro 382-05 en vigueur concernant la création de la zone A9 à même la zone A3
9. A.D.M.Q. : Inscription de la directrice générale au congrès annuel, les 12, 13 et 14 juin 2019, à Québec, au montant de 619,72 \$, taxes incluses
10. Ressources-GED : Autoriser l'adjointe administrative à s'inscrire à une journée d'accompagnement pour l'optimisation de l'archivage, au coût de 919,80 \$, taxes incluses
11. Inscription au *Souper du maire*, le 26 février 2019, au coût de 74,73 \$, taxes incluses
12. Dépôt et adoption de la déclaration de services aux citoyens

13. Performance Informatique Inc. : Autoriser l'installation d'Office 365 sur 5 postes de travail

TRANSPORT

14. AQTr : Inscription de l'inspecteur en voirie au congrès annuel, les 8, 9 et 10 avril 2019, à Saint-Hyacinthe, au montant de 758,84 \$, taxes incluses
15. Site SEAO : Autoriser le dépôt d'un appel d'offres pour le déneigement pour les périodes 2019-2020 à 2024-2025
16. Autoriser l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un camion pour la voirie
17. Cégep St-Laurent : Autoriser l'inscription de l'inspecteur en voirie à la formation Entretien des fossés, trottoirs et bordures au coût de 632,36 \$, taxes incluses
18. Autoriser deux (2) semaines de vacances pour l'inspecteur en voirie en juillet 2019
19. M.T.Q. : Autorisation annuelle pour des travaux dans les emprises d'une route sous la juridiction du ministère pour l'année 2019

HYGIÈNE DU MILIEU

20. JU Houle : Autoriser l'achat de deux nouveaux compteurs d'eau pour ajouter à l'inventaire au coût unitaire de 334,58 \$, taxes incluses
21. Entreprise Delorme : Autoriser les travaux de branchement d'aqueduc au 2019, boulevard St-Joseph-Ouest, au coût de 9 233, 69 \$, plus taxes
22. MRC de Drummond : Demande de nettoyage des branches 15 et 17 de la Rivière-aux-Vaches

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

23. C.P.T.A.Q. : Demande d'appui pour une demande d'autorisation visant un échange de superficie et une aliénation sur les lots 4 435 420 et 4 433 130 ainsi que l'ajout d'un usage complémentaire à la résidence autre qu'agricole
24. C.O.M.B.E.Q. : Autoriser l'inspecteur en urbanisme et en environnement à s'inscrire à la formation *L'émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter*, à Orford, le 5 décembre 2019, au coût de 100,16 \$, taxes incluses et incluant le rabais de 200 \$ de la MMQ
25. C.O.M.B.E.Q. : Autoriser l'inspecteur en urbanisme et en environnement à s'inscrire à la formation *Les systèmes de traitement dans le cadre du Q-2, r.22*, à Drummondville, au coût de 300,16\$, taxes incluses

LOISIRS ET CULTURES

26. Fête Nationale du Québec : Nommer la personne responsable pour l'organisation des activités
27. Gymnase de l'école primaire : Autoriser M. Donald Cadran à utiliser le gymnase pour la pratique de sport les mardis, du 29 janvier au 4 juin 2019, de 17h30 à 19h00
28. Autoriser l'affichage des postes d'animateurs pour le camp de jour
29. Autoriser l'affichage du poste de coordonnateur pour le camp de jour
30. Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2019
31. Adoption des comptes à payer
32. Varia
33. Période de questions
34. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

(2019-02-2612)

2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019

Il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2613)

3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2019

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 31 janvier 2019 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2614)

4. Avis de motion : Règlement numéro 555-19

Avis de motion est par les présentes donné par M. Jocelyn Brière, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 555-19 portant sur l'imposition d'une taxe pour le nettoyage du cours d'eau Rivière-aux-Vaches, branche 14* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 555-19 portant sur l'imposition d'une taxe pour le nettoyage du cours d'eau Rivière-aux-Vaches, branche 14* est présenté. Le conseiller, M. Jocelyn Brière, explique le projet de règlement aux personnes présentes. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance.

(2019-02-2615)

5. Avis de motion : Règlement numéro 556-19

Avis de motion est par les présentes donné par Mme Nancy Letendre, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 556-19 portant sur les compteurs d'eau* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 556-19 portant sur les compteurs d'eau* est présenté. La conseillère, Mme Nancy Letendre, explique le projet de règlement aux personnes présentes. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance.

(2019-02-2616)

6. Avis de motion : Règlement numéro 557-19

Avis de motion est par les présentes donné par Mme Stéphanie Bonin, conseillère, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 557-19 portant sur la gestion de l'eau potable* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 557-19 portant sur le raccordement sur le réseau d'aqueduc* est présenté. La conseillère, Mme Stéphanie Bonin, explique le projet de règlement aux personnes présentes. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance.

(2019-02-2617)

7. Avis de motion : Règlement numéro 558-19

Avis de motion est par les présentes donné par M. Marcel Sinclair, conseiller, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 558-19 portant sur le raccordement sur le réseau d'aqueduc* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 557-19 portant sur la gestion de l'eau potable* est présenté. Le conseiller, M. Marcel Sinclair, explique le projet de règlement aux personnes présentes. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance.

(2019-02-2618)

8. Adoption : 2^e projet du Règlement numéro 554-19

**amendant le règlement de zonage numéro 382-05 en vigueur
concernant la création de la zone A9 à même la zone A3**

Attendu qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la municipalité peut modifier son règlement de zonage;

Attendu que la municipalité désire permettre l'usage *service de construction* comme usage complémentaire à l'usage résidentiel dans certains secteurs;

Attendu que la zone A9 est créée à même la zone A3;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère, Mme Nancy Letendre, lors de la séance du conseil ordinaire du 14 janvier 2019;

Attendu qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*;

Attendu que le conseiller, M. Daniel Nadeau, a présenté le deuxième projet de règlement aux personnes présentes. Une copie de ce projet de règlement est disponible sur demande.

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'adopter le **deuxième projet** du règlement numéro **554-19** modifiant le règlement de zonage numéro 382-05 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement.

Article 2

Le plan de zonage, faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 382-05, est modifié de la façon suivante :

La zone A9 est créée à même la zone A3, le tout tel que présenté au plan ci-joint en Annexe I du présent règlement pour en faire intégrante.

Article 3

La grille des usages et des normes faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 382-05 en Annexe II est modifié par l'ajout de la grille de la zone A9, le tout tel que présenté au plan ci-joint en Annexe II du présent règlement pour en faire intégrante.

Article 4

L'article 6.5.1.2 est ajouté à la suite de l'article 6.5.1.1 et se lit comme suit :

« 6.5.1.2 USAGE ADDITIONNEL SPÉCIFIQUE À LA ZONE A9

Dans la zone A9, l'usage « 6644 Service de travaux d'électricité et d'installation de câblage (entrepreneur spécialisé) » est autorisé en tant qu'usage additionnel à un usage principal de type résidentiel.

Les conditions suivantes doivent être respectées :

- a) Les bureaux administratif de l'activité doit demeurer dans la résidence établie sur les lieux;
- b) L'activité professionnel lié à un service de travaux d'électricité et d'installation de câblage n'est autorisée qu'en tant qu'usage additionnel, complémentaire à un usage résidentiel, et exercé dans un bâtiment existant;
- c) L'entreposage dans un bâtiment agricole désaffecté existant est également permis, mais uniquement pour les fins de l'entreprise de service de travaux d'électricité et d'installation de câblage autorisé et dans un seul de ces bâtiments;
- d) L'activité ne doit pas être plus importante que l'usage résidentiel sur le terrain;
- e) Toutes les activités reliées à l'usage additionnel doivent se dérouler à l'intérieur du bâtiment et aucun entreposage extérieur n'est autorisé;
- f) Aucun agrandissement des bâtiments utilisés à des fins de service de travaux d'électricité et d'installation de câblage n'est autorisé;
- g) Une seule enseigne d'une superficie maximale de 0,2 m² est autorisée, et doit être apposée à plat sur le bâtiment utilisé à ces fins.

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Mme. Line Fréchette
Mairesse

Mme Émilie Trottier
Directrice générale/secrétaire-trésorière

(2019-02-2619)

9. A.D.M.Q. : Inscription de la directrice générale au congrès annuel, les 12, 13 et 14 juin 2019, à Québec, au montant de 619,72 \$, taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'autoriser la directrice générale, Mme Émilie Trottier, à s'inscrire au Congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui se tiendra les 12, 13 et 14 juin 2019, au Palais des Congrès, à Québec, au montant de 619,72 \$, taxes incluses.

Les frais d'hébergement, de repas et de déplacement sont à la charge de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2620)

10. Ressources-GED : Autoriser l'adjointe administrative à s'inscrire à une journée d'accompagnement pour l'optimisation de l'archivage

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'adjointe administrative à s'inscrire à une journée d'accompagnement pour l'optimisation de l'archivage, à Saint-Majorique, au coût de 919,80 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2621)

11. Inscription au Souper du maire, le 26 février 2019, au coût de 74,73 \$, taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser la mairesse, Mme Line Fréchette et le conseiller, M. Marcel Sinclair, à assister au *Souper du maire 2019*, au montant total de 149,46 \$, taxes incluses, le 26 février 2019, à Drummondville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2622)

12. Dépôt et Adoption de la déclaration de services aux citoyens

Attendu que la municipalité souhaite s'engager, envers les citoyens, à offrir une prestation de services de qualité à la population;

Attendu que cet engagement s'appuie sur la connaissance des attentes des citoyens;

Attendu que cette déclaration représente un acte de transparence envers la population;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'adopter la déclaration de services aux citoyens suivante :

MISSION

L'administration municipale de Saint-Majorique-de-Grantham a pour mission d'offrir un milieu de vie de qualité et des services qui correspondent aux attentes de ses citoyens.

Pour ce faire, la municipalité assure une saine gestion des deniers publics basés sur les principes d'équité et d'imputabilité.

NOS ENGAGEMENTS

La Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham s'engage à placer les intérêts de ses citoyens au centre de ses actions. C'est pourquoi elle s'engage à offrir des services de qualité répondant aux besoins de sa population.

Cette déclaration implique tous les employés municipaux et les membres du conseil municipal dans la poursuite de l'atteinte de standards de haut niveau en matière de service à la clientèle et une approche proactive dans la gestion, la distribution de services, les projets et la communication avec la population.

NOS VALEURS ET MOYENS

- **Efficacité** : Nous favorisons la résolution de votre demande dès le premier contact. Nous vous accompagnons dans l'obtention de services et nous nous assurons du suivi des demandes dans les meilleurs délais.
- **Respect** : Nous vous offrons un service courtois, respectueux, dans une approche humaine, en favorisant l'écoute et l'empathie.
- **Intégrité** : Dans l'exercice de leurs fonctions, nos employés et nos élus demeurent en tout temps des ambassadeurs de la municipalité et à ce titre, font preuve d'honnêteté, de loyauté et d'équité dans la prise de décisions.
- **Transparence** : Nous vous transmettons des informations précises et justes en offrant des explications claires, en plus de faciliter l'accès à l'information.
- **Partenariat** : Nous favorisons l'écoute et la collaboration avec notre milieu et nous misons sur la mobilisation de nos employés, élus, partenaires et de notre population pour développer l'appartenance à un milieu de vie de qualité.
- Nous assurons la confidentialité des renseignements personnels. Vos demandes sont traitées dans le respect de vos droits et de ceux des autres personnes concernées. Nous maintenons une culture organisationnelle orientée vers la qualité des services à la clientèle via la compétence et la formation continue de nos employés en cette matière.

VOTRE COLLABORATION

La prestation de services efficaces et de qualité repose sur le respect mutuel. Nous comptons sur votre collaboration pour :

- Bien préparer vos interventions auprès des services municipaux en fournissant toutes les informations pertinentes et les documents requis pour favoriser un traitement adéquat de votre demande;

- Nous faire part de tout commentaire et de toute recommandation visant l'amélioration des services offerts à la population;
- Collaborer avec notre personnel de façon courtoise et respectueuse.

POUR NOUS JOINDRE

Nous comptons sur votre collaboration et sur votre courtoisie afin de nous aider à mieux vous servir. À cette fin, nous vous invitons à nous soumettre vos commentaires à l'adresse courriel suivante :

dg@st-majoriquedegrantham.qc.ca

Vous pouvez également faire parvenir vos commentaires par la poste ou en personne à l'adresse suivante :

1962, boulevard St-Joseph Ouest
Saint-Majorique-de-Grantham, Québec
J2B 8A8

Le rôle des élus consiste à prendre des décisions sur les orientations et les priorités de la municipalité. À cette fin, nous vous conseillons de formuler d'abord vos requêtes à l'administration municipale puisqu'un système de suivi est en place et que le personnel municipal dispose des moyens les plus efficaces afin de vous répondre ou de vous diriger adéquatement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2623)

13. Autoriser l'installation d'Office 365 sur 5 postes de travail

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'entreprise Performance Informatique à procéder à l'installation de la Suite Office 365 sur 5 postes de travail et Exchange sur 2 postes.

Il est également autorisé de réserver un nouveau nom de domaine et de procéder au transfert des adresses courriels chez Microsoft.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2624)

14. AQTr : Inscription de l'inspecteur en voirie au congrès annuel, les 8, 9 et 10 avril 2019, à Saint-Hyacinthe, au montant de 758,84 \$, taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser l'inspecteur en voirie à s'inscrire au congrès annuel de l'AQTr, les 8, 9 et 10 avril 2019, à Saint-Hyacinthe, au montant de 758,84 \$, taxes incluses.

Les frais de repas et de déplacement sont à la charge de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2625)

15. Site SEAO : Autoriser le dépôt d'un appel d'offres pour le déneigement pour les périodes 2019-2020 à 2024-2025

Attendu que le contrat avec les Entreprise Joyal Inc. vient à échéance le 31 décembre 2019;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu de procéder par appel d'offres public sur le site SEAO pour l'octroi d'un contrat de déneigement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2626)

16. Autoriser l'appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un camion pour la voirie

Attendu que la municipalité doit se procurer un véhicule supplémentaire pour le service de voirie afin de réaliser les travaux en période estivale;

Attendu que la municipalité a obtenu une aide financière pour l'acquisition d'équipement destiné à la pose d'asphalte chaude;

Attendu que le véhicule actuel ne répond pas aux besoins pour l'utilisation du nouvel équipement;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu de procéder à l'appel d'offres sur invitation écrite auprès de deux fournisseurs pour l'acquisition, par crédit-bail, d'un camion de voirie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2627)

17. Cégep St-Laurent : Autoriser l'inscription de l'inspecteur en voirie à la formation *Entretien des chaussées, trottoirs et bordures*, au coût de 632,36 \$, taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser l'inspecteur en voirie à assister à la formation *Entretien des chaussées, trottoirs et bordures*, à Montréal, les 15 et 22 mars 2019, au coût de 632,36 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2628)

18. Autoriser deux (2) semaines de vacances pour l'inspecteur en voirie en juillet 2019

Il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, et résolu d'autoriser l'inspecteur en voirie à prendre deux semaines de vacances soit, du 1^{er} au 14 juillet 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2629)

19. M.T.Q. : Autorisation annuelle pour des travaux dans les emprises d'une route sous la juridiction du ministère pour l'année 2019

Attendu que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité, durant l'année 2018, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2018;

Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la *Loi de la voirie*, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention et ce, selon la procédure et les délais prescrits;

Que la Municipalité nomme la directrice générale, Mme Emilie Trottier, et l'inspecteur en voirie, M. Serge Provencher, à titre de représentants autorisés à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2630)

20. JU Houle : Autoriser l'achat de deux nouveaux compteurs d'eau pour ajouter à l'inventaire au coût unitaire de 334,58 \$, taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser l'achat de deux (2) compteurs d'eau, auprès de la compagnie JU Houle Inc., afin de maintenir un inventaire, au montant unitaire de 334,58 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2631)

21. Entreprise Delorme : Autoriser les travaux de branchement d'aqueduc au 2019, boulevard St-Joseph-Ouest, au coût de 9 233, 69 \$, plus taxes

Attendu que la municipalité a reçu une demande du propriétaire de l'immeuble situé au 2019, boulevard St-Joseph-Ouest, pour autoriser le branchement au réseau d'aqueduc pour une nouvelle résidence;

Attendu que le propriétaire a été avisé du coût approximatif des travaux de branchement et qu'il a confirmé être satisfait du montant de la soumission;

Attendu que le propriétaire a déposé un acompte de 1 000 \$ à cet effet;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser les travaux de branchement au réseau d'aqueduc pour l'immeuble. Les travaux d'excavation seront effectués aux frais du propriétaire de l'immeuble.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2632)

22. MRC de Drummond : Demande de nettoyage des branches 15 et 17 de la Rivière aux Vache

Attendu que le cours d'eau Rivière-aux-Vaches est sous la compétence de la MRC de Drummond;

Attendu que le propriétaire de l'immeuble situé au 1555, route Rodier, sur le lot 4 433 058, a présenté une demande pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

Attendu la discussion des membres du conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de transmettre cette demande à la MRC de Drummond afin qu'une intervention visant à effectuer des travaux d'entretien, si nécessaire, pour le cours d'eau Rivière-aux-Vaches, branches 15 et 17. La municipalité s'engage à acquitter sur réception, toutes les factures que pourrait émettre la MRC de Drummond en rapport avec la poursuite des travaux engagés ou complétés dans ce dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2633)

23. C.P.T.A.Q. : Demande d'appui pour une demande d'autorisation visant un échange de superficie et une aliénation sur les lots 4 435 420 et 4 433 130 ainsi que l'ajout d'un usage complémentaire à la résidence autre qu'agricole

Attendu que le propriétaire du lot 4 435 420 demande l'appui de la municipalité pour déposer une demande d'autorisation auprès de la C.P.T.A.Q.;

Attendu que la demande vise l'implantation d'un nouvel usage complémentaire à l'usage résidentiel existant sur le lot 4 435 420;

Attendu que le nouvel usage complémentaire à l'usage résidentiel, soit pour un service professionnel (6500) est conforme au règlement de zonage de la municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham;

Attendu que les lots visés par la demande sont situés en zone agricole;

Attendu que la demande n'entre pas en contradiction avec les critères décisionnels prévus à l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Attendu que le potentiel agricole de ce lot et des lots avoisinants est faible;

Attendu que le potentiel des sols est de classe 4-6FW, soit des sols qui comportent des facteurs limitatifs très graves qui restreignent la gamme des cultures et de classe 3-4FW, soit des sols qui comportent des facteurs limitatifs assez sérieux qui réduisent la gamme des cultures possibles ou nécessitant des mesures particulières de conservation, selon le *Résumé des codes de classification du potentiel des sols*;

Attendu que le lot 4 435 420 est déjà utilisé à des fins autres que l'agriculture ce qui limite ses possibilités d'utilisation à des fins d'agriculture;

Attendu que la superficie visée à des fins d'aliénation du lot 4 433 130 n'est plus cultivée par le propriétaire;

Attendu que la demande d'autorisation n'aura aucun effet sur l'homogénéité de la zone agricole;

Attendu qu'il n'y aura pas de conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants notamment, compte tenu des normes visant à atténuer les inconvénients reliés aux odeurs inhérentes;

Attendu que la demande d'autorisation n'entraînera pas de conséquence résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production;

Attendu qu'une autorisation à des fins autres que l'agriculture n'aura aucun effet sur les activités agricoles existantes, les ressources d'eau et les possibilités agricoles des lots voisins;

Attendu que la demande est conforme aux règlements municipaux;

Attendu qu'aucun espace à l'extérieur de la zone agricole n'est disponible pour réaliser ce projet tel que présenté;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, et résolu d'autoriser d'appuyer la demande d'autorisation du propriétaire du lot 4 435 420.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2634)

24. C.O.M.B.E.Q. : Autoriser l'inspecteur en urbanisme et en environnement à s'inscrire à la formation L'émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter, au coût de 100,16 \$, taxes incluses

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu d'autoriser l'inspecteur en urbanisme à s'inscrire à la formation *L'émission des permis, certificats ou attestations : inventaire des règles à respecter* donnée par la C.O.M.B.E.Q., le 5 décembre 2019, au coût de 100,16 \$, taxes incluses et incluant le rabais de 200 \$ de la MMQ.

Les frais de repas et de déplacement sont à la charge de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2635)

25. C.O.M.B.E.Q. : Autoriser l'inspecteur en urbanisme et en environnement à s'inscrire à la formation Les systèmes de traitement dans le cadre du Q-2, r.22

Attendu la résolution numéro 2019-01-2598;

Attendu que, suite à une vérification, l'inspecteur en urbanisme et en environnement souhaite annuler son inscription à la formation *La gestion efficace des plaintes et recours en cas de manquements*;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, appuyé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, et résolu d'autoriser l'inscription de l'inspecteur en urbanisme et en environnement à la formation *Les systèmes de traitement dans le cadre du Q-2, r.22*, à Drummondville, le 13 mars 2019, au montant de 300,16 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2636)

26. Fête Nationale du Québec : Nommer la personne responsable pour l'organisation des activités

Attendu que la municipalité désire organiser des activités pour la Fête Nationale 2019;

Attendu que la municipalité désire nommer une personne responsable pour l'organisation de ces activités;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de demander une contribution financière à la Société St-Jean-Baptiste et de nommer la coordonnatrice en loisirs, Mme Audrey Mongrain, pour organiser les activités lors de la fête de la St-Jean-Baptiste, pour le 24 juin 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2637)

27. Gymnase de l'école primaire : Autoriser M. Donald Cadran à utiliser le gymnase pour la pratique de sport

Attendu que la municipalité a adopté le règlement 550-18 concernant la location et/ou le prêt des infrastructures municipales;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Jocelyn Brière, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu d'autoriser M. Donald Cadran à utiliser gratuitement, le gymnase de l'école St-Majorique pour la pratique de sport, les mardis, du 29 janvier au 4 juin 2019, de 17h30 à 19h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2638)

28. Autoriser l'affichage des postes d'animateurs pour le camp de jour

Attendu que la municipalité souhaite offrir le service de camp de jour à l'été 2019;

Attendu que la municipalité a déposé une demande d'aide financière auprès d'Emploi d'été Canada;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Daniel Nadeau, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu de procéder à l'affichage des postes pour quatre (4) animateurs sur le site web, Facebook, infolettres, panneau numérique, dépanneur et CÉGEP de Drummondville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2639)

29. Autoriser l'affichage du poste de coordonnateur pour le camp de jour

Attendu que la municipalité souhaite offrir le service de camp de jour à l'été 2019;

Attendu que la municipalité a déposé une demande d'aide financière auprès d'Emploi d'été Canada;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de procéder à l'affichage du poste de coordonnateur sur le site web, Facebook, infolettres, panneau numérique, dépanneur et CÉGEP de Drummondville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2640)

30. Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2019

Attendu que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

Attendu que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

Attendu que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur : Gagne en moyenne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;

Vit environ sept ans de moins qu'un diplômé;

- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

Attendu que des répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins; Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

Attendu que la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

Attendu que, dans le cadre des éditions centricoises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études;

Attendu la discussion des membres de ce conseil à cet effet;

En conséquence, il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, et résolu de déclarer que la MRC de Drummond appuie les Journées de la persévérance scolaire 2019 par cette résolution.

Il est également résolu que, lors des Journées de la persévérance scolaire du 11 au 15 février 2018, nous nous engageons à :

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire à souligner les efforts des jeunes de notre région;
- à offrir un certificat cadeau de 25 \$ à 14 jeunes de l'école primaire St-Majorique représentant la persévérance scolaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

(2019-02-2641)

31. Présentation et approbation des comptes à payer

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à cette séance du conseil la liste des comptes à payer, savoir :

Dépenses autorisées en vertu du Règlement numéro 553-18 sur la délégation de pouvoir	46 778,44 \$
Salaires nets payés en janvier 2019	23 248,22 \$
Dépenses autorisées et approuvées par résolution	41 867,34 \$
Dépenses à approuver par le conseil du 4 février 2019	5 977,57 \$
Total des dépenses au 4 février 2019 :	117 871,90 \$

Il est proposé par le conseiller, M. Marcel Sinclair, appuyé par la conseillère, Mme Stéphanie Bonin, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'approuver la présente liste des comptes à payer au 4 février 2019 et d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, à en effectuer le paiement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

32. Varia

Aucun item n'est ajouté à ce point.

33. Période de questions

Les personnes présentes sont invitées par la mairesse, Mme Line Fréchette, à poser leurs questions et celles-ci portent sur les items suivants :

- Tableau numérique
- Balle des jeunes
- Question sur le point 23 – CPTAQ, à quel endroit
- Développement résidentiel
- 5^{ème} rang — demande pour ajouter de l'asphalte
- Retour sur le carnaval d'hiver
- Remerciement pour les cartes de Noël

34. Levée de la séance

Tous les points à l'ordre du jour ayant été épurés.

Il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Letendre, de lever la séance du conseil, à 19 heures et 55 minutes.

Mme Line Fréchette
Mairesse

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

La mairesse, Mme Line Fréchette, par la signature de ce procès-verbal, est en accord avec toutes les résolutions au sens de l'article 142.2 du *Code municipal du Québec* et décide de ne pas exercer son droit de veto.

Certificat de crédits

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Mme Emilie Trottier
Secrétaire-trésorière

